

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-008-2018-09

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé	
IDF-2018-09-03-037 - ARRÊTÉ n° 2018-103 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France (2 pages)	Page 5
IDF-2018-09-03-038 - ARRÊTÉ n° 2018-104 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France (2 pages)	Page 8
IDF-2018-09-03-039 - ARRÊTÉ n° 2018-105 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France (2 pages)	Page 11
IDF-2018-09-03-040 - ARRÊTÉ n° 2018-106 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France (2 pages)	Page 14
IDF-2018-09-03-025 - Arrêté n°2018-100 - Délégation de signature DRAGNE-EBRARDT	
DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins	
et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins,	
délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice	
du pôle Efficience, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement	
allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant	
pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.	
(2 pages)	Page 17
IDF-2018-09-03-029 - Arrêté n°2018-101 - Délégation de signature ODOUL DOS. En cas	
d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur	
Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame	
DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience », délégation de signature est	
donnée à Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience, à effet de signer,	
dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes	
valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des	
autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR. (2 pages)	Page 20
IDF-2018-09-03-032 - Arrêté n°2018-102 - Délégation de signature ROGER DOS. En cas	
d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de	
Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins,	
délégation de signature est donnée à Monsieur Emilien ROGER, Responsable du	
département des affaires régionales, à effet de signer, dans le cadre exclusif des	
autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique	
sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes	
sur le budget annexe FIR. (2 pages)	Page 23

IDF-2018-09-03-027 - Arrêté n°2018-94 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes Page 26 sur le budget annexe FIR. (2 pages) IDF-2018-09-03-030 - Arrêté n°2018-95 - Délégation de signature OUANHNON DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget Page 29 annexe FIR. (2 pages) IDF-2018-09-03-026 - Arrêté n°2018-96 - Délégation de signature HEGOBURU DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Madame Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget Page 32 annexe FIR. (2 pages) IDF-2018-09-03-028 - Arrêté n°2018-97 - Délégation de signature MARCOMBE DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle Ressources Humaines en santé, délégation de signature est donnée à Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR. (2 pages) Page 35 IDF-2018-09-03-031 - Arrêté n°2018-98 - Délégation de signature PROMONET DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR. Page 38 (2 pages)

IDF-2018-09-03-033 - Arrêté n°2018-99 - Délégation de signature SEVADJIAN DOS. En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée à Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement

allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant

ARS Ile de France

IDF-2018-09-03-034 - ARRÊTÉ n° 2018-109 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France - LE GUEN (2 pages)	Page 44
IDF-2018-09-03-036 - ARRÊTÉ n° 2018-111 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France - RAIMBAULT (2 pages)	Page 47
IDF-2018-09-03-035 - ARRÊTÉ n°2018-110 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France - LEPAGE (2 pages)	Page 50
Rectorat de l'académie de Créteil	
IDF-2018-09-06-001 - Arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature à	
monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, chef par intérim de la division des affaires financières	
du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 53

IDF-2018-09-03-037

ARRÊTÉ n° 2018-103 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DPSRI, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la promotion de la santé et de la réduction des inégalités, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DPSRI, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-038

ARRÊTÉ n° 2018-104 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT, délégation de signature est donnée à Madame Lise JANNEAU, Directrice Adjointe, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DPSRI, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Lise JANNEAU**, **Directrice Adjointe**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-039

ARRÊTÉ n° 2018-105 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée à Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du Département Pilotage des dispositifs publics de prévention, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DPSRI, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du Département Pilotage des dispositifs publics de prévention, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DPSRI, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-040

ARRÊTÉ n° 2018-106 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, Responsable du département des affaires transverses, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DPSRI, les actes valant engagement juridique sans

limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis LEONE**, **Responsable du département des affaires transverses**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-025

Arrêté n°2018-100 - Délégation de signature DRAGNE-EBRARDT DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, délégation de signature est donnée à Madame
Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle
Efficience, à effet de signer, dans le cadre exclusif des
autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les
actes valant engagement juridique sans limitation de
montant pour les actes relevant des autorisations
d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-029

Arrêté n°2018-101 - Délégation de signature ODOUL DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice
du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée à
Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle
Efficience, à effet de signer, dans le cadre exclusif des
autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les
actes valant engagement juridique sans limitation de
montant pour les actes relevant des autorisations
d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée à Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes

valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL**, **Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-032

Arrêté n°2018-102 - Délégation de signature ROGER DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur
Emilien ROGER, Responsable du département des affaires
régionales, à effet de signer, dans le cadre exclusif des
autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les
actes valant engagement juridique sans limitation de
montant pour les actes relevant des autorisations
d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Emilien ROGER, Responsable du département des affaires régionales, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement

juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Emilien ROGER**, **Responsable du département des affaires régionales**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-027

Arrêté n°2018-94 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE**, **Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE**, **Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-030

Arrêté n°2018-95 - Délégation de signature OUANHNON DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans

limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DOS, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-026

Arrêté n°2018-96 - Délégation de signature HEGOBURU DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, délégation de signature est donnée à Madame
Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources
humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre
exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB
DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation
de montant pour les actes relevant des autorisations
d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Madame Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement

juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DOS, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

IDF-2018-09-03-028

Arrêté n°2018-97 - Délégation de signature MARCOMBE DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, et de Madame Anne HEGOBURU, Directrice du
Pôle Ressources Humaines en santé, délégation de
signature est donnée à Monsieur Kévin MARCOMBE,
Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé
», à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations
d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant
engagement juridique sans limitation de montant pour les
actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur
le budget annexe FIR.



PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame Anne HEGOBURU, Directrice du Pôle Ressources Humaines en santé, délégation de signature est donnée à Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des

autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé », à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DOS, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-031

Arrêté n°2018-98 - Délégation de signature PROMONET DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur
Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital, à
effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations
d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant
engagement juridique sans limitation de montant pour les
actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur
le budget annexe FIR.



ARRÊTÉ n° 2018-98

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DOS, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-033

Arrêté n°2018-99 - Délégation de signature SEVADJIAN DOS.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE,
Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre
OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre
de Soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur
du Pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est
donnée à Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice
adjointe du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le
cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au
CRB DOS, les actes valant engagement juridique sans
limitation de montant pour les actes relevant des
autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe
FIR.



ARRÊTÉ n° 2018-99

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée à Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DOS,

les actes valant engagement juridique sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN**, **Directrice adjointe du Pôle « Ville-Hôpital »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

ARS Ile de France

IDF-2018-09-03-034

ARRÊTÉ n° 2018-109 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - LE GUEN



ARRÊTÉ n° 2018-109

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick Le GUEN, Directeur de la stratégie, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB DS et CRB SI-M, les actes valant engagement juridique :

 Inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal, • sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yannick Le GUEN**, **Directeur de la stratégie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DS et SI-M**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

ARS Ile de France

IDF-2018-09-03-036

ARRÊTÉ n° 2018-111 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - RAIMBAULT



ARRÊTÉ n° 2018-111

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Gaël RAIMBAULT, Directeur du pôle appui stratégique et transformation des organisations, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB DS, les actes valant engagement juridique :

 inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal, et sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gaël RAIMBAULT, Directeur du pôle appui stratégique et transformation des organisations, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DS, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

ARS Ile de France

IDF-2018-09-03-035

ARRÊTÉ n°2018-110 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - LEPAGE



ARRÊTÉ n°2018-110

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Éric LEPAGE, Directeur du Pôle Information et données en santé, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux CRB DS et SI-M, les actes valant engagement juridique :

 inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal, • et sans limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric LEPAGE, Directeur du Pôle Information et données en santé, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux CRB DS et SI-M, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-09-06-001

Arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature à monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, chef par intérim de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

> Arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature à monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, chef par intérim de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aussi relatif aux marchés publics
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs déléqués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel du 2 août 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU attaché principal d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil :
- VU l'arrêté rectoral en date du 28 août 2018 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU chef par intérim de la division des affaires financières du rectorat de l'académie de Créteil
- VU l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2009;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 nommant madame Sandrine LANDES attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel du 1er septembre 2017 nommant monsieur llangovane MOUROUGOU attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil :
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil :
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2016 nommant madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU le contrat de travail en date du 1^{er} février 2016 engageant madame Jane VENNAT comme agent contractuel sur des fonctions d'attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, chef par intérim de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement.
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit).
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit).
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, délégation de signature est donnée à :

- Mesdames Luce BILLOUDET-YVARS et Sandrine LANDES et monsieur Ilangovane MOUROUGOU chefs de service,
- Madame Jane VENNAT, responsable de la cellule académique des achats,
- Monsieur Daniel DIDISSE, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, de madame Luce BILLOUDET-YARS, de monsieur llangovane MOUROUGOU et de madame Jane VENNAT, délégation de signature est donnée à mesdames Françoise ANNE, Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI), Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO et Nicole ZALI, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

ARTICLE 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS, Sandrine LANDES et de monsieur llangovane MOUROUGOU, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI),
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

3

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui

sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 6 septembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT